

# Vivre à **ROCBARON**



**MAGAZINE  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES**

**MARS 2021**

## **SPÉCIAL VOIRIES**

Les questions que vous vous posez,  
les réponses que nous vous apportons.

### **VOIRIE**

Le Syndicat des chemins à la manoeuvre

### **JEUNESSE**

La quinzaine du Moi dans tous ses états

### **FESTIVITÉS**

La jeunesse se prépare à la fête !

# ÉDITORIAL

## Les voiries en questions



EDITORIAL



Chers Rocbaronnaises, chers Rocbaronnais,

Comme je vous l'avais indiqué dans notre précédent numéro du bulletin municipal, nous avons décidé de consacrer un dossier important aux voiries.

Le sujet vous intéresse et passionne quelques uns, preuve les longs échanges sur les réseaux sociaux.

Nous regrettons que certains se servent du sujet pour alimenter la polémique et c'est la raison pour laquelle, vous trouverez un grand

nombre de réponses à vos interrogations.

Nous avons essayé de traiter ici, les questions qui reviennent le plus souvent et d'y apporter les éclairages nécessaires.

Bien évidemment, il y a toujours des cas particuliers. Nos services sont à votre disposition pour vous apporter des solutions.

Vous trouverez leurs coordonnées dans ces pages.

Ce numéro revient sur la quinzaine du Moi organisé par le Bureau Information Jeunesse (futur info-jeunes). Cette initiative est à mettre au crédit de sa responsable qui ne cesse de trouver de nouvelles idées pour nos jeunes en collaboration avec des partenaires de plus en plus nombreux et demandeurs, au premier rang desquels l'OdeVar, la Mission locale Ouest haut Var et la Caisse d'allocations Familiales. Dans quelques mois, la fête de la jeunesse viendra couronner une saison riche, qui malgré la crise sanitaire, s'annonce prometteuse.

Preuve que,  
« Aux âmes bien nées, le talent n'attend point le nombre des années ».

Bonne lecture de ce nouveau numéro.

**Jean-Claude FÉLIX**



## ETAT CIVIL



Cécile LAYOLO  
2<sup>ème</sup> Adjointe déléguée  
à l'état-civil

### NAISSANCES



**BRASSEUR Maëlys**  
né le 4 février 2021 à Brignoles



**BERENGER Emma**  
née le 22 janvier 2021 à Brignoles

**GHERA Mathys**  
né le 6 janvier 2021 à Toulon

**NDIAYE Zélie**  
né le 25 janvier 2021 à Toulon

**LECLERCQ Gabriel**  
né le 13 novembre 2020  
à Brignoles.

■ Pour toute demande de carte d'identité et de passeport s'adresser à la Mairie de Garéoult uniquement sur rendez-vous au 04 94 04 94 72. ●

■ Pour toute demande de carte grise s'adresser à un professionnel de l'automobile habilité dont l'adresse est disponible sur le site internet [www.ants.interieur.gouv.fr](http://www.ants.interieur.gouv.fr) ●

# EN BREF



ACTUALITÉ

Retrouvez les informations de la vie communale

## Un service civique au bénéfice de la jeunesse

La commune a recruté son 1<sup>er</sup> service civique pour intervenir sur des missions à la médiathèque et au restaurant scolaire. **Léa DEGLIN**, jeune fille de Rocbaron a été recrutée sur cette mission.

Grâce à la convention avec le CRIJ Paca (Centre Régional de l'Information Jeunesse), la signature de ce contrat service civique s'est déroulée lundi 15 février à la médiathèque en présence du Maire et des élus concernés (Cécile LAYOLO, Lætitia ZUBER et Josselin BERTELLE) et des agents du service jeunesse. Christel REINHARD-RIBOU responsable du BIJ/info jeunes est chargée du suivi professionnel de son parcours. ●



Comme dans de nombreuses associations les membres du **Team Full Rocbaron** n'ont pas la possibilité de se réunir en salle pour pratiquer leur sport. Sous l'impulsion de l'élue déléguée, les clubs ont été invités à céder des plages horaires d'occupation des installations communales mises à disposition afin de permettre ces activités. Voici un bel exemple de solidarité entre associations avec le concours bienveillant de la Municipalité. ●



**Vous avez une carte grise à faire ? Venez avec vos documents\* Mille et une Gouffettes librairie** traitera votre dossier sans rendez-vous du lundi au samedi 9 h 30 à 12 h et 14 h à 8 h.

La carte grise sera adressée sous 48 heures dans votre boîte aux lettres \*Renseignements

**Contact au 04 94 04 27 24.** ●

Suite à un épisode inhabituel de chaleur ces dernières semaines, les cocons de chenilles processionnaires prolifèrent. Les services techniques procèdent à des traitements sur zones. Soyez très vigilants à ne pas vous approcher des nids (qui parfois sont à hauteur d'homme) et préservez vos animaux de ces insectes très urticants. ●



Enedis a démarré les travaux de défrichage et de raccordement au réseau d'eau pour alimenter le futur poste source. D'après les premières estimations, ceux-ci vont durer jusqu'à la mi-avril. ●



Les techniciens d'Enedis étaient présents en préambule du dernier conseil municipal pour présenter aux élus réunis à cette occasion, le dossier d'implantation du poste source (voir bulletin de février 2021). Un jeu de questions réponses qui a permis de mieux cerner les attentes et les conséquences d'un tel projet. L'aspect environnemental a largement été évoqué, montrant toutes les garanties qui entourent cette implantation. ●



**L'activité de la Chèvrerie de Rocbaron reprend en Mars.** Vous pourrez bientôt déguster ses fromages sur les marchés du jeudi matin en centre village et du dimanche matin, espace commercial Fray Redon.

# JEUNESSE

## Bilan très positif pour la première quinzaine du Moi.



ACTUALITES



Cécile LAYOLO  
2<sup>ème</sup> Adjointe déléguée  
à la jeunesse

**Christel REINHARD RIBOU responsable du BIJ a réuni de nombreux partenaires autour de l'idée de la valorisation du parcours individuel d'un jeune.**

Les jeunes vont à la rencontre de leurs potentiels pour mieux comprendre et s'intégrer dans un projet professionnel à travers des ateliers et des séances collectives d'apprentissages. La quinzaine se poursuit jusqu'aux premiers jours de mars. On peut faire un premier bilan :

- 34 inscrits à cette quinzaine (vu le contexte actuel ce nombre d'inscrits est important).
- Les jeunes viennent de Rocbaron, des communes du Val d'Issole et de Brignoles.
- Les jeunes participent avec investissement et ressentent de vrais bienfaits par rapport aux ateliers menés.
- Certains jeunes dépassent leur limite en timidité, en prise de parole et prise de position dans l'espace et au sein du groupe pour libérer leurs émotions.
- Une dynamique bienveillante est au rendez-vous autant des professionnels vers les jeunes que des jeunes entre eux.

### Des jeunes soutenus dans leurs démarches

Grâce à la quinzaine du Moi, quatre Rocbaronnais (deux de 18 ans, un de 19, un autre de 21 ans) qui suivaient le BIJ sur Instagram mais n'avaient jamais osé venir ont pris rendez-vous après avoir été rassuré par ces ateliers en se rattachant au monde du travail. Christel les a rencontrés et s'est occupée de leur inscription à pôle emploi les aidant à préparer avec eux leur CV et lettre de motivation. L'occasion de les initier aux recherches d'emploi en ligne, à identifier les offres des partenaires et à les réorienter vers la mission locale.

**Contact 04 94 72 84 66 - Sur Instagram : BIJ83136  
Courriel : bij@mairie-rocbaron.fr**

### Atelier Photo-langage et jeunes filmés

Passer devant une caméra pour se présenter et répondre à des questions n'est pas facile pour tous. L'objectif de cet atelier était de développer ses compétences psychosociales et aider à l'insertion professionnelle.

Photolangage confiance en soi : qu'elle image te fait penser à de la confiance en soi et une image au manque de confiance en soi et expliquer chacun son tour pourquoi.

### Atelier Art-thérapie

L'atelier consistait en un temps de mise en état repos, de respiration et méditation. Ce «pêle-mêle sensitif» a permis de se raconter une histoire, toucher, partir avec soi, de gérer un conflit avec un autre via le dessin au ressenti, d'exprimer ce ressenti sensoriel en y alliant des instruments de musique. ●



Fin 2021  
le BIJ devient



La suite  
au prochain numéro



# VOIRIES



## Commune, Département, Agglomération, État : à chacun sa route

Le réseau routier français est l'un des plus denses en Europe et s'étend sur plus d'un million de kilomètres. Selon l'identité de leur propriétaire, ces infrastructures sont gérées différemment. La mission principale de chacun de ces acteurs demeure toutefois de proposer aux usagers un grand niveau de confort et de sécurité, mais aussi d'assurer la préservation du patrimoine routier.

Comme leur nom l'indique, les routes communales appartiennent aux communes. C'est le Conseil municipal de la ville qui prend les décisions concernant leur construction, leur entretien ou encore les travaux. Parfois, cette responsabilité est déléguée à l'intercommunalité. Depuis 2003, Rocbaron a délégué une partie des compétences au Syndicat Intercommunal des Chemins et Cours d'Eau qui agit comme un prestataire.

Les Départements respectent la même logique, puisque ces derniers sont en charge des routes départementales. Celles-ci sont reconnaissables à leurs bornes kilométriques jaunes signalées par un « D ». Le Conseil Départemental prend les décisions concernant les routes départementales de son territoire (voir page suivante ses obligations sur le territoire communal).

Les routes nationales appartiennent à l'État à travers le Ministère de la Transition écologique. Jalonnées de bornes rouges, signalées par un « N ». Depuis 2007, ce sont les Directions Interdépartementales des Routes (DIR) qui s'occupent de leur maintenance, de leur entretien, de leur exploitation et de leur modernisation en lien avec la Direction des Routes du Var. Appartiennent également à l'État les autoroutes non concédées (sans péage) et les autoroutes concédées (à péage).

Les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) disposent également de voiries, le plus souvent rattachées à la gestion d'une compétence (voirie d'une zone d'activités communautaire, par exemple).

On parle ici de voirie d'intérêt communautaire.

### Modification d'accès à une route départementale, Seul le Département décide.

Il s'agit du cas de figure souvent évoqué sur la création et la sécurisation des accès à la RD43 où la commune s'est faite le relais à plusieurs reprises. Tant que le schéma départemental ou le programme pluriannuel du Département, rien ne peut être engagé par la commune. L'aménagement, la modification, ou la création d'un carrefour ou d'un débouché sur une route départementale, s'il ne s'intègre pas dans un projet soumis à enquête publique ou à une enquête d'utilité publique doit, préalablement à tout commencement d'exécution, recueillir l'accord du Département. Cette procédure est applicable quel que soit le plan de financement du projet.

Vous souhaitez avoir plus d'infos ?

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/273112-tableau-du-reseau-routier-francais>

Longueur de la voirie communale  
27,824 km

Le Saviez vous ?

1 kilomètre d'enrobé de roulement = 100 000 €

au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce nombre ne prend pas en compte les linéaires des voiries départementales et privées. ●



Hors les coûts liés à l'état total de la voirie (réfection abords, travail de la couche inférieure, drain...) ●

### Syndicat des Chemins : mutualiser les ressources.

Le syndicat est administré par un conseil d'élus désignés par les conseils municipaux de chaque commune adhérente (2 titulaires / 2 suppléants).

Il a pour objet les travaux de voirie du domaine communal (chaussées, accotements, talus, ouvrage écoulement des eaux et ponts...), remplacements d'ouvrage ou parties d'ouvrages (chaussées et accessoires), constructions de voies nouvelles, le premier établissement de plantations ou de signalétique et d'installation de matériel lié à la sécurité et à l'accessibilité. L'aménagement de la voie en milieu urbain (ex. intégration de mobilier) peut être pris en charge.

Il peut s'agir de modifications substantielles : caractéristiques géométriques (élargissement, rectifications de tracé, modification des profils en travers, en long, aménagement des carrefours...) ; amélioration de la résistance mécanique (renforcement par augmentation d'épaisseur, changement de la qualité des diverses couches) ; amélioration du confort (transformation d'une chaussée non revêtue en chaussée revêtue, premier établissement d'une couche de surface sur chaussée rigide ou sur chaussée pavée)

Le syndicat a aussi traité aux travaux des cours d'eau dès lors que l'intérêt général est établi, avec pour effet d'apporter une amélioration en termes d'écoulement ou de franchissement dans le domaine de la sécurité, de l'inondabilité, de l'accessibilité.

Le syndicat assure la coordination de toutes actions engagées ayant pour mission de réaliser ou faire réaliser les études préliminaires et les études de faisabilité ; faire réaliser l'ensemble des aménagements et équipements projetés ; acquérir tout matériel nécessaire à l'exécution de l'objet ;



# VOIRIES

**En attendant 2021, le SICCE achève le programme de travaux 2020.**



TRAVAUX



Fin des travaux sur le lotissement des Chanterelles et chemin des mésanges

## Les équipes techniques au top !

Les agents communaux réalisent des travaux d'entretien sur les voiries communales (aménagements paysagers, ouvrages d'art, implantation de mobiliers urbains, petit entretien de voirie...) et vient en soutien des équipes du Département pour de nombreuses interventions.

Au fil des recrutements et des acquisitions d'outillages et de matériel adaptés, les services techniques ont élargi le champ des compétences au bénéfice de la collectivité. ●



Syndicat des chemins  
Travaux réalisés par l'entreprise Eiffage



Aménagement paysager de rond point



Aménagement de trottoir



Aménagement de trottoir



Plateaux traversants



Soutien à l'entretien des fossés et abords de voiries



Chemin des mésanges



Élagage et broyage en bordure de départementale

## Voirie privée vs voirie communale, des conflits à éviter.

Le sujet revient régulièrement dans les interrogations des administrés en tentant d'opposer les deux. Voici quelques éléments de réponses.

### La prise en compte voirie privée dans le domaine communal

#### La commune n'est pas obligée de prendre en charge une voie privée.

La volonté de prendre une voie privée dans le domaine communal doit répondre à plusieurs critères :

- Utilité / fréquentation de la voie.
- Unanimité de tous les propriétaires.

On constate assez régulièrement que certains propriétaires signent une pétition (ce qui signifie qu'ils donnent leur accord) et qu'ensuite ils refusent de signer le document d'arpentage du géomètre et l'acte administratif ou notarié. Cela crée le trouble entre les demandeurs et bloque irrémédiablement la procédure.

Voici la procédure dans le cas de servitudes entre riverains

- Demande des riverains
- Visite des services compétents
- Accord de la commune
- Délibération (désignant les parcelles visées par le classement)
- Visite du géomètre,
- Rédaction des actes administratifs/notariés

#### Attention !

**Il existe des procédures différentes pour une voie desservant un lotissement ou un groupement d'habitations.**

En effet dans ce cas, une enquête publique peut être nécessaire rallongeant la durée de procédure, étant entendu que la commune ne peut diligenter une telle enquête pour une seule voie/impass. Il conviendra de regrouper les dossiers.

### Les obligations de chacun bien définies par les textes

Les propriétés riveraines situées en contrebas du domaine public routier sont tenues de recevoir les eaux de ruissellement qui en sont issues.

Les propriétaires concernés (propriétaires riverains du domaine public routier accueillant les eaux de ruissellement ou propriétés supportant les ouvrages hydrauliques annexes) doivent prendre toutes dispositions pour permettre, en tout temps, ce libre écoulement. (art. L 152-20 du code Rural). ●

## Le Saviez vous ?



La servitude est une contrainte qui s'impose au propriétaire d'un bien (fonds servant), au profit du propriétaire d'un autre bien (fonds dominant). Servitudes d'urbanisme, d'utilité publique, de voisinage, droit de passage...

Explorez ces notions :

<https://www.notaires.fr/fr/immobilier-fiscalite/achat-et-vente-cas-particuliers/les-servitudes-voisinage-et-droit-de-passage> ●



**Michel PERRAUD**  
5<sup>ème</sup> adjoint délégué  
aux travaux  
Vice Président du SICCE

### Michel PERRAUD, les services techniques sont énormément sollicités dans le cadre des chemins ?

MP : « Oui, beaucoup plus que raisonnablement et souvent on est assez injuste malgré le travail fourni.

Les agents des services techniques ne sont pas là pour réaliser de grands travaux d'équipements. Ceux-ci sont gérés par des sociétés de plus grande taille et dans le cadre de marchés publics lancés à l'échelle du syndicat intercommunal.

Pourtant, ils interviennent énormément et leur présence sur le terrain permet d'intervenir sur des petits chantiers d'entretien de voirie dans l'attente de plus grosses opérations. Ils travaillent aussi à l'entretien des fossés et de curage.

Grâce au travail des équipes, on a pu, au fil des ans réduire l'impact des ruissellements, et ce malgré bon nombre d'infractions constatées.

On ne compte plus les riverains qui ne se gênent pas pour jeter leurs déchets verts, terre ou gravats dans les fossés provoquant des obstructions et occasionnant un surcroît de travail. Quand on voit certains administrés insatisfaits, il faudrait qu'ils réalisent que de très nombreuses tâches pourraient être évitées avec un peu de civisme. Nos équipes font aussi un travail considérable d'embellissement des ouvrages d'arts et soutiennent l'action de notre partenaire, le Conseil départemental. ●



## Modifier les limites de l'agglomération rocbaronnaise : quelles conséquences ?

### **Incidences sur la gestion de l'entretien des voiries entre la Commune et le Département**

**Hors agglomération**, le Département assure l'entretien de la chaussée et de ses dépendances (y compris des plantations) ; des ouvrages d'art ; des équipements de sécurité ; de la signalisation réglementaire nécessaire pour le guidage et la sécurité des usagers.

**En agglomération**, le Département n'a pas d'autres obligations que celles qu'il a hors agglomération. Le Département n'assure pas l'entretien courant des surfaces et des équipements dont le Maire est chargé.

Toutefois, cette règle est modulée en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée. Dans les communes de moins de 10000 habitants, le Département ne prend pas en charge

- le balayage et le nettoyage du domaine public départemental ;
- les ouvrages et les réseaux d'assainissements pluviaux (sous limites prévues) ;
- les équipements liés aux pouvoirs de police : signalisation verticale de police (exceptée celle gérant les régimes de priorité), feux tricolores ou autres ;
- la signalisation directionnelle qui ne relève pas de l'exploitation d'itinéraires mais de la desserte locale ;
- le marquage au sol hors marquage réglementaire ;
- l'éclairage public ;
- les ouvrages qui ne sont pas réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage (mobiliers urbains, signalétique, aménagements paysagers, plantation d'alignement.) ;
- les ouvrages réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage mais transférés à la commune par convention pour l'entretien et la maintenance ;

**En modifiant les points d'entrée et de sortie de la commune, on modifie la charge des interventions techniques qui incombent à la collectivité ; ce coût a une incidence sur les finances communales.**

### **Incidences sur la police de l'environnement entre la Commune, l'Etat et le Département**

Le Maire peut intervenir pour la commune et non en qualité de représentant de l'État. À titre d'exemple, il peut directement statuer sur la signalétique en créant un règlement local de publicité. À l'inverse, il doit appliquer les réglementations de l'état en matière de SIL (système d'information locale) et agir sans attendre le constat d'infraction dressé par le Département sur ses voiries.

### **Incidences sur la sécurité routière entre la Commune et l'Etat**

En modifiant les limites de l'agglomération, le Maire peut agir pour modifier les limitations de vitesse sur un tronçon de voie, même départementale. C'est ainsi que la vitesse des voies à l'intérieur de l'agglomération est limitée à 30 km/h et qu'une zone de rencontre a été fixée à 20 km/h dans les rues Saint Sauveur et des Fayssannes. ●

### **Les équipes techniques du Département, une présence régulière sur la commune**

Le Département intervient sur le territoire communal pour nettoyer et curer les fossés en dehors des limites de l'agglomération. Ce travail concerne des équipes de techniciens du Conseil départemental facilement identifiables par des véhicules orange (rappelant la couleur de l'ancienne DDE).

Ils procèdent également à des travaux d'entretien des abords des voies en débroussaillant les espaces attenants.

Le Département est aussi le gestionnaire des ouvrages qui jalonnent les routes (giratoires, équipements de sécurité, signalétique, aire de stationnement...).

Ceci n'empêche pas les services communaux de prêter main forte afin d'anticiper des interventions notamment au bénéfice de la protection incendie ou en toutes périodes au titre de la police de l'environnement sur sollicitation ou accord du Département. ●



# URBANISME

## Le cadastre, un outil essentiel.

### Le rôle de l'urbanisme

Le droit de l'urbanisme est un ensemble de règles et d'institutions établies en France en vue d'obtenir un aménagement de l'espace conforme aux objectifs d'aménagements des collectivités publiques.

Le droit de l'urbanisme est une branche du droit public français et ses règles sont essentiellement rassemblées dans le Code de l'urbanisme. Ayant pour caractéristique d'organiser l'occupation des sols, il touche à plusieurs droits connexes, et notamment aux :

- Droit de la construction
- Droit de la santé publique
- Droit de l'environnement
- Droit fiscal

Le droit de l'urbanisme est très largement indépendant des règles du droit privé, telles que le droit civil, qui s'appliquent notamment en ce qui concerne les servitudes et les relations de voisinage.

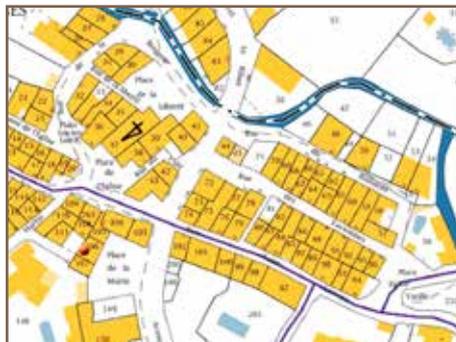
### Le cadastre

Le cadastre est l'ensemble des documents administratifs (plans et matrices) établi au niveau des communes qui recense toutes les propriétés foncières. Il permet d'estimer leur valeur locative qui sert de base aux impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation). Sur le plan de l'urbanisme le cadastre ne justifie pas l'existence légale d'une propriété bâtie : une construction cadastrée peut très bien n'avoir aucune existence légale. De même qu'il ne saurait constituer un document d'arpentage. Seuls la surface arpentée et le plan de bornage contradictoire établis

par un géomètre expert font foi. Le cadastre n'a qu'une valeur fiscale. La commune et ses agents n'ont ni compétence ni vocation à gérer les bornages, délimitations de terrains entre particuliers. Cela relève de l'intervention d'un géomètre. La commune de Rocbaron dépend du centre du cadastre de Draguignan. ●



Exemple de plan cadastral avant 2019



Le plan cadastral remanié après 2019

### Quelle logique à la numérotation des voies ?

Deux types de numérotation existent :

- la numérotation sérielle. Existante, elle tombe en désuétude.
- la numérotation métrique est fortement conseillée. Elle consiste à repérer le Point d'Accès Numérique par un numéro significatif de sa distance par rapport à l'origine de la voie. La numérotation métrique doit être privilégiée pour toute opération de numérotation ou de renumérotation, dans le double souci de distribution des secours et d'usage en croissance constante des outils de navigation. La numérotation sera paire à droite et impaire à gauche dans le sens croissant, en s'éloignant du centre ville vers la périphérie. Toute imbrication de numéros pairs et impairs sur un même bord est interdite. Toutes les fois que cela est nécessaire, chaque porte d'entrée de bâtiment est identifiée par utilisation, soit de dénomination ; soit d'une numérotation alphabétique.

**Pour plus de renseignements s'adresser au service urbanisme ouvert au public du mardi au vendredi matin de 8 h 30 à 12 h sur rendez-vous. (idem pour les appels téléphoniques Contact : 04 94 72 84 63) ●**



TRAVAUX



**Julien COTAN**  
7<sup>ème</sup> adjoint délégué  
à l'urbanisme

## Le Saviez vous ?



### Changement du nom d'une rue d'une voie communale, comment cela se passe ?

La dénomination d'une voie regroupe plusieurs éléments : le type de voie (route, rue, allée...), un libellé primaire (ou un article) et un mot directeur.

Le choix du nom de la voie doit respecter certaines contraintes :

- deux voies ne doivent pas se différencier uniquement par leur type.

Ex : rue de la Liberté et avenue de la Liberté

- Homonymies et noms voisins (rue Dupond et rue du Pont) sont à éviter.
- Une voie ne doit pas être baptisée d'un nom ayant été utilisé dans un passé récent pour une autre voie.

- Les Routes Départementales seront nommées dans la mesure du possible. (ex. la RD 12 en centre village a été dénommée Avenue Marcel Le Bihan, la RD 81, rue Jean Monet.

La proposition faite par des riverains doit être soumise à la Municipalité et après évaluation, fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal. ●





## Hors ou dans l'agglomération de Rocbaron : Comment se situer ?

### Le Saviez vous ?



S'agissant d'une commune, on désigne par le terme agglomération les espaces qui se situent à l'intérieur d'un périmètre délimité par les panneaux d'entrée et de sortie. Les règles communales s'appliquent.

La commune est traversée par plusieurs routes départementales (RD12 de Puget Ville vers Forcalqueiret, RD81 à hauteur du chemin des Breguières vers Garéoult, RD68, depuis le cimetière vers l'embranchement de la RD43 en bas du quartier des Escoulètes.

Voici un zoom sur le centre village, pour expliquer diverses problématiques.

Les voiries départementales se situent à l'intérieur des limites de l'agglomération de Rocbaron.

A l'ouest, au niveau du cimetière, et après le carrefour de la croix, au Nord juste au niveau du chemin des Vignes, au Sud, un peu au dessus de l'embranchement des Bréguières. Au delà des limites l'entretien est à la charge du Département (voir pages suivantes, la répartition des compétences entre les deux collectivités)



### Aménager la sécurité, qui fait quoi ?

La fréquentation du centre village par les administrés pose la question de la sécurité des abords des écoles mais aussi l'accès aux hauteurs du village.

Les opérations de sécurisation ont toujours été la préoccupation des élus à l'écoute des riverains et des parents d'élèves.

Dans ce contexte, des aménagements ont été faits grâce au produits des amendes de police (montant qui évolue chaque année). En clair, la commune bénéficie d'une capacité à investir dans des dispositifs de sécurité routière et/ou dans des investissements afin de faciliter la mobilité des piétons (créations de trottoirs notamment).

#### Comment cela se passe-t-il ?

La commune identifie des besoins et fait établir des devis par des prestataires. Elle transmet au Département les demandes (notamment parce que ces équipements concernent des voiries départementales et ce, parce qu'elle doit en assurer l'entretien à l'intérieur de l'agglomération). Ce fut le cas de la zone de rencontre 20 km/h créée à l'occasion de la réhabilitation du village *rond bleu* sur le plan ci contre; ce fut le cas des dispositifs de signalétique verticale et horizontale sur la rue Jean Monet et aux abords de la coopérative, avenue Marcel Le Bihan. Le Département a un rôle technique (il valide la faisabilité d'un projet) et financier (il redistribue les sommes collectées au titre du produit des amendes de police).



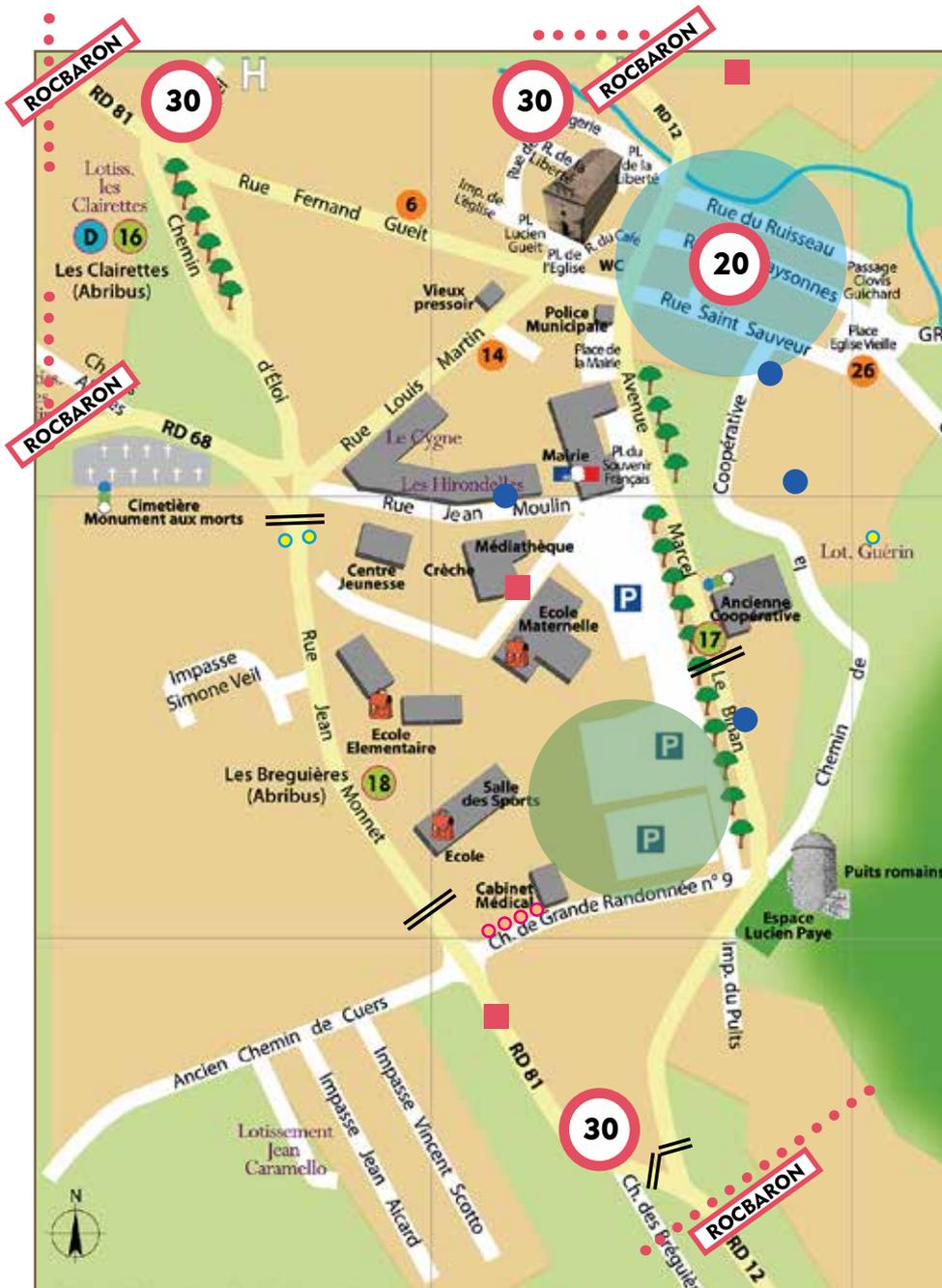
### La sécurisation des voiries autour des écoles

Outre la réduction de la vitesse opérée par les aménagements de la rue Jean Monet côté halte-garderie, les autres mesures prises ont également consisté à fluidifier la circulation aux abords des écoles, en créant un sens de circulation adapté mais aussi en organisant un système de dépose-minute.



Enfin en créant des stationnements adaptés (terrain de basket versé au stationnement selon un créneau horaire déterminé par arrêté - *rond vert* sur le plan ci contre -) et en organisant la sécurisation d'un cheminement piéton du plateau de la Fardèle au chemin longeant le cabinet médical. ●





- Panneau Avertisseur vitesse
- Ralentisseur Coussin berlinois
- Avertisseur sol lumineux
- Potelets cheminement piétons
- ══ Ralentisseur traversant dos d'âne
- Limites de l'agglomération

**ROCBARON**

Tout ce qui est à l'intérieur de ce périmètre est à la charge de la commune, même si des voiries départementales traversent le village (RD12, RD81, RD68).

La limite d'agglomération est matérialisée ci dessous par le panneau et les pointillés.

**Accueil principal Mairie**  
**Attention changement depuis le 1<sup>er</sup> mars**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Mercredi de 8 h 30 à 12 h. Fermé le Samedi.

**Contact 04 94 72 84 72**  
accueil@mairie-rocbaron.fr

**Cabinet du Maire**  
cabinet@mairie-rocbaron.fr

**État-civil**  
**Contact 04 94 72 84 77**  
Rendez-vous uniquement le lundi et le vendredi après-midi  
etat-civil@mairie-rocbaron.fr

**Pôle social - Pôle Élections**  
**Contact 04 94 72 84 82**  
Du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30  
Uniquement sur rendez-vous  
social@mairie-rocbaron.fr

**Accueil Police**  
**Contact 04 94 72 84 80**  
police@mairie-rocbaron.fr

**Direction Services Techniques**  
**Contact 04 94 37 78 85**  
technique@mairie-rocbaron.fr

**Accueil pôle urbanisme**  
Uniquement sur rendez-vous  
**Contact 04 94 72 84 63**  
urbanisme@mairie-rocbaron.fr

**Pôle jeunesse**  
**Contact 04 94 72 89 24**  
jeunesse@mairie-rocbaron.fr

**Bij/info jeunes 04 94 72 84 66**  
bij@mairie-rocbaron.fr

**Pôle restauration scolaire**  
**Contact 04 94 72 89 76**  
scolaire@mairie-rocbaron.fr

**Périscolaire - ALSH**  
**Contact 06 18 19 00 28**

**Médiathèque Dr Marc Téli**  
**Contact 04 94 72 84 79**  
mediatheque@mairie-rocbaron.fr

**Pôle gestion des salles**  
**Contact 04 94 72 84 75**  
gestion-salles@mairie-rocbaron.fr

# SOLIDARITÉS

L'association Familles Rurales présente « UN JOUR PART'ÂGÉ », service d'accueil et d'animation itinérant pour personnes âgées.

Vous êtes retraités et vous souhaitez rencontrer d'autres personnes autour d'activités variées et conviviales. Venez partager un moment de détente dans la bonne humeur autour d'ateliers création, mémoire, jeux de société, gym douce...

Vous serez accueillis par une animatrice diplômée et une équipe de bénévoles chaque semaine dans une salle communale proche de votre domicile, au rythme que vous souhaitez. Vous venez par vos propres moyens ou nous assurons votre transport.

La mise en œuvre de cette action étant assurée par l'association Familles Rurales, une adhésion annuelle est demandée : il s'agit d'une adhésion « famille » d'un montant de 29,50 € qui donne accès à toutes les autres activités et services proposés par l'association pour tous les membres d'une même famille.

**UN JOUR PART'ÂGÉ a lieu près de chez vous**, le mardi de 14 h à 16 h 30, l'après-midi et se termine par un goûter. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter pour renseignements et inscriptions :

- **La mairie de Rocbaron (Service social)**

Contacts Nicole MUSCAT 04 94 72 84 82

Delphine SACCOMANNI 04 94 72 88 10

Courriel : social@mairie-rocbaron.fr

- **L'association Familles Rurales**

(membre d'un mouvement reconnu d'utilité publique)  
10, boulevard de la Libération à Garéoult.

Contact 04 94 04 86 65

Courriel : asso.gareoult@famillesrurales.org ●



**Familles  
rurales**  
Vivre mieux !



Andrée SACCOMANNI  
6<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux  
affaires sociales et aux seniors

## Un nouveau service du Département du Var

Face à la crise sanitaire actuelle qui impacte le quotidien des Varoises et des Varois et dans ce contexte particulier, le Département du Var a mis en place un « **Guichet téléphonique unique Solidarités** », pour répondre à celles et ceux qui rencontreraient des difficultés sociales ou médico-sociales : APA, RSA, PCH et aides d'urgence notamment.

Une équipe est à l'écoute pour renseigner et orienter le public vers les services compétents.

**Numéro vert 0800 830 053 accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.**

LE DÉPARTEMENT  
GUICHET TÉLÉPHONIQUE UNIQUE SOLIDARITÉS  
NUMÉRO VERT  
**0 800 830 053**  
POUR VOS PRESTATIONS APA, RSA, PCH, AIDES D'URGENCES

CENTRE DE VACCINATION  
COVID-19  
CENTRE DE TIR À L'ARC  
Quartier Saint Lazare  
Brignoles  
Prise de Rendez-Vous  
sur DOCTOLIB.FR  
ou au 04 94 86 15 95  
Ouverture du centre et  
de la ligne téléphonique  
de 9h à 17h  
du Lundi au Vendredi  
Agglomération  
Provence verte

# HOMMAGE



**L' Aide Médicale d'État (AME) a connu une évolution en fin d'année dernière applicable au 17 février 2021.**

Le décret du 30 octobre 2020 précise les modalités d'application de la réforme de l'A.M.E.

La date de mise en vigueur a été repoussée au 17 février 2021 en raison de l'état d'urgence fixé jusqu'au 16 février.

Plusieurs mesures relatives à son attribution ont évolué. Pour toute 1<sup>ère</sup> demande la présence physique est exigée pour permettre de confronter l'identité du déposant avec celle déclarée dans le dossier.

Des dérogations au principe de dépôt par le demandeur sont admises :

- Le demandeur est un mineur isolé
- Le demandeur est placé sous tutelle ou curatelle
- Le demandeur a une mobilité réduite. Les demandes de renouvellement continuent à être déposées selon les modalités en vigueur.
- Les droits à l'AME démarrent normalement à compter du jour du dépôt du dossier (même incomplet).

L'art. L.251-2 du code de l'action sociale et des familles subordonne pour les majeurs la prise en charge de certains frais de santé à un délai d'ancienneté du bénéficiaire de l'AME. La liste des frais de santé concernée est fixée par l'arrêté du 30 octobre 2020.

**En cas d'urgence**, les actes peuvent être pris en charge sans attendre, après accord préalable du service médical de l'Assurance Maladie.

**Est admise une dérogation au délai de carence lorsque l'absence de réalisation des prestations avant l'expiration du délai de 9 mois est susceptible d'avoir des conséquences vitales ou graves et durables sur l'état de santé de la personne,**

La demande de prise en charge dérogatoire est à adresser par le professionnel de santé à l'adresse dédiée du service médical par cette messagerie sécurisée : [ame.derogatoire@cnam-sm.mssante.fr](mailto:ame.derogatoire@cnam-sm.mssante.fr)

À noter qu'il s'agit du service médical national et non local. ●



**Roger GAUZE, un amoureux de la nature et des médecines douces s'en est allé...**

*Roger nous a quitté le 14 février, tout un symbole. Il était un amoureux de la vie et portait une attention toute particulière à notre environnement. Voici ce qu'il aimait écrire sur les vertus des plantes.*

## **Huile rouge de Millepertuis**

Herbacée aux fleurs jaunes que je ramasse à Rocbaron, loin des champs traités, passages d'avion. Je mets les pétales dans l'huile d'olives au soleil, une vingtaine de jours.

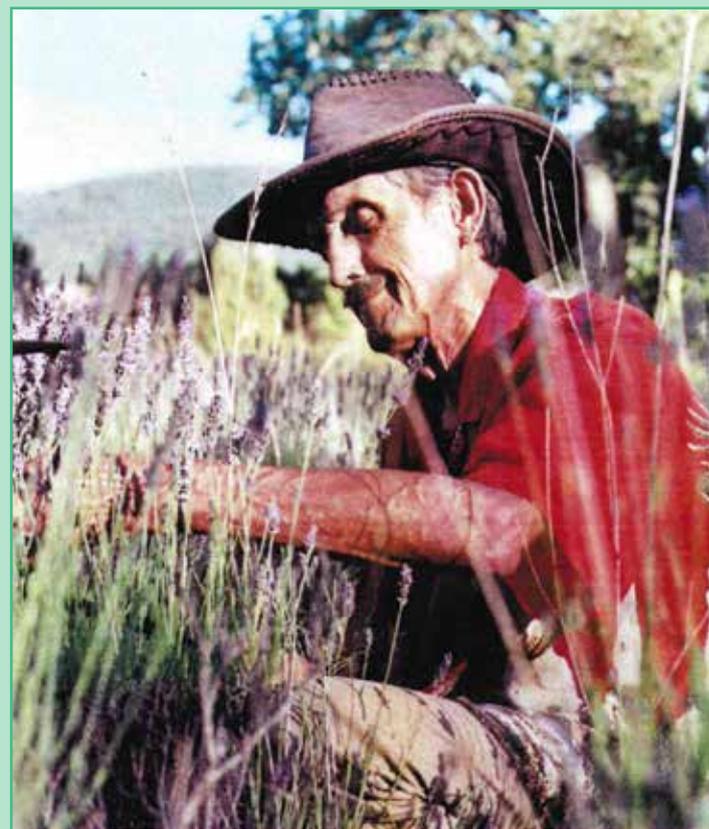
L'huile devient rouge.

Je la conseille pour toutes les maladies de la peau, herbes buccal et vaginal, assèchements.

Piqûres d'insectes, brûlures, blessures, douleurs.

Rhumes : inspirer « nasalement ».

Ainsi que pour les hémorroïdes, fistules, massages du visage le soir, antirides. Les anciens en mettaient une cuillère à café dans leur soupe avec du pain rassis, ça leur procurait un bon sommeil, pour souvent oublier Millepertuis à la st jean, était chrétien, je le magnétise avec mes châtelets, qu'on ne trouve pas dans les livres, seulement avec mes pensées positives pour donner les meilleurs soins à ceux qui l'utiliseront. (Cf conserver à l'abri de la lumière 2 à 3 ans, ne pas s'exposer au soleil après application...) ●



# LIBRE EXPRESSION

**Groupe d'opposition  
le bon sens pour Rocbaron**



Chers administrés,

**Le premier conseil municipal de l'année 2021 annonce la couleur  
Retour sur le Conseil Municipal du 8 février**

Un fonds de concours est sollicité à la CAPV pour enfin réhabiliter la maison Gueit, bien communal situé au centre du village. Un appartement à destination sociale devrait voir le jour à l'étage, pour ce qui est du rez-de-chaussée, aucune information n'a été donnée.

La commune va acquérir, le terrain adjacent au parking en tout venant du haut des écoles, pour y faire un aménagement d'équipement public. Nous n'avons pas eu plus de détails, soit parce que la majorité ne sait pas encore quoi y faire ou ne souhaite tout simplement pas communiquer comme à son habitude !

Nous nous sommes opposés à la vente de la parcelle communale « Les Vignes » en face du stade de foot. Il est bon de rappeler que ce terrain a été mis en vente à plusieurs reprises :

- En 2012 : 1.363.000€
- En 2014 : 1.213.000€
- En 2016 : 910.000€
- En 2019 : 880.000€

Pourquoi les nombreux investisseurs ont-ils stoppé leurs projets en cours ? Le projet d'une résidence seniors avait même été envisagé ! Que cache cette baisse de prix avec cet écart important ? Vu le prix de vente actuel il aurait été préférable de garder ce terrain dans le patrimoine communal...

**Nous suivrons de près le programme qui y sera attribué...**

Le service urbanisme a besoin d'être renforcé nous a-t-on expliqué, donc la commune recrute pour palier à ce besoin. Pourquoi ne pas avoir transféré cette compétence à l'agglomération ? Cela aurait pu se faire tout du moins en partie comme dans d'autres communes. Mais non, la majorité préfère garder la main pour assouvir son besoin de construction !

Concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires, les perspectives sont floues, des études sont prévues..., et devraient coûter cher (presque 4.8M€) alors qu'un conseiller municipal a justement reçu, en début de mandat, une délégation « aux études et grands projets » pour soi-disant faire faire des économies à la commune dixit le Maire. De quoi se poser des questions ? (+ sur lbspr.canalblog.com)

**Retrouvez également les réponses à nos questions orales posées lors de ce conseil dans notre tribune sur le site municipal.**

## **Constat**

Il y a plus d'un an des Rocbaronnais se rassemblaient pour former une liste nouvelle aux élections municipales afin de mener une politique différente de celle du maire et axée sur le bien-être de la population, stopper l'escalade d'urbanisation anarchique et donner un sens à la vie des administrés. Vous avez voté contre le maire sortant mais en divisant vos voix sur les listes d'opposition ! Malgré ses promesses il continue avec ses acolytes à mener une politique d'affairistes sans se préoccuper de votre qualité de vie et cela par une gestion communale renfermée, ouverte seulement à son équipe.

Il n'y a pas, ou peu de communication et pour éviter l'opposition, le maire n'a pas créé de commissions à part celles obligatoires.

**Des soi-disant commissions de travail promises, oui ! Mais uniquement à l'oral et sans lendemain !**

Attentifs, nous faisons notre possible pour obtenir un maximum d'informations afin de contrer ce principe de « pensée unique » porté par cette majorité paradoxale. Nous vous remercions pour l'engouement que vous portez à nous suivre ainsi que pour vos retours. **Continuez !**

Vos quatre élus « Le Bon Sens pour Rocbaron »

Courriel : [lebonsenspourroccaron@gmail.com](mailto:lebonsenspourroccaron@gmail.com)

Tél : 06 95 10 30 76

Facebook : [facebook.com/lebonsenspourroccaron/](https://www.facebook.com/lebonsenspourroccaron/)

Blog : <http://lbspr.canalblog.com>



Jessica  
HOET

Jacques  
SILVESTRE

Isabelle  
ROL

Corinne  
BERTANI

# LIBRE EXPRESSION

**Groupe d'opposition  
Rocbaron avec vous**



TRIBUNE

**Culture** : <https://www.mediathèques.caprovenceverte.fr/partenaires>. Le Réseau des médiathèques est piloté par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (C.A.P.V.). Sa mise en œuvre a été financée par la C.A.P.V. avec le soutien de la DRAC PACA. Les partenaires culturels du Réseau : La DRAC-PACA (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Médiathèque Départementale du Var, le Centre d'Art Contemporain de Châteauevert (structure de l'Agglomération).

C'est toujours avec regret et incompréhension que nous constatons que la commune de Rocbaron est toujours en dehors de ce réseau. Que les amoureux de la culture n'hésitent pas à interroger la majorité municipale à ce sujet qui ne peut utiliser nos impôts comme elle l'entend de manière partisane et autoritaire.

## **Silence radio de la majorité municipale :**

L'acte le plus élémentaire en démocratie est de répondre aux questions posées. Notre groupe a posé la question suivante en date du 23/01/21. « Le Conseil municipal du 17 décembre 2019 avait voté la délibération suivante : projet ZAC2 : « émission de recettes (...) Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à émettre un titre de recettes d'un montant de 17760 euros à l'encontre de la société porteuse du projet d'aménagement ZATT finances (...) ». Nous souhaitons donc avoir les justificatifs de paiement par la société Zatt finances et ceux de la commune de Rocbaron aux intéressés par le jugement du tribunal de Toulon.

## **Courrier des lecteurs :**

Conformément à notre tribune libre de décembre 2020, nous publions ci-dessous le courrier de M. C. CLAES.

« 14 Décembre 2020... le Conseil Municipal vote l'intégration de l'Impasse des Bartavelles dans le domaine des voies communales. Je découvre alors que dans le tableau annexé à cette délibération figure l'Allée de l'Olive. Selon mon acte de propriété mais aussi le plan cadastral révisé en 2018, elle est incluse dans ma propriété et soumise à un certain nombre de servitudes de passage qui la grèvent depuis la voie communale du chemin de Théméré. Je suis redevable des impôts et taxes sur ces bases depuis mon installation à Rocbaron en 2008. Pensant qu'il s'agit d'une erreur, j'adresse un courrier le 8 Janvier 2021, parvenu en mairie le 11 Janvier 2021. Je demande que me soient fournies les copies des documents qui attestent de cette propriété municipale : décisions de cession des riverains, décision du Conseil Municipal, actes administratifs d'acquisition, copie de l'inscription au Bureau des Hypothèques ....

Interrogé lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 Février 2021, Monsieur le Maire indique que l'Allée de l'Olive et ses annexes étaient bien des voies communales et que la commune est en possession des documents qui l'attestent dans des archives qu'il s'agit de retrouver. Malgré deux courriels en date des 2 et 9 février 2021, je n'ai toujours pas de réponse au 21 février 2021. Comment interpréter ce silence de plus d'un mois ?

Est-il acceptable de traiter par le silence une demande légitime de l'un de ses administrés ? ».

Nous demandons donc maintenant que la réponse de la commune se fasse dans un prochain « Vivre à Rocbaron » pour ces deux courriers actuellement restés sans réponse.

**Protégez-vous, Protégez les autres**

**Vos élus de l'opposition toujours vigilants**

**Contacts : [grouperocbaronavecvous@orange.fr](mailto:grouperocbaronavecvous@orange.fr)**

**Tél : 07 69 26 61 39**



Dominique  
QUINCHON

Sophie  
AMICE

# CULTURE



SERVICES



**Laëticia ZUBER**  
4<sup>ème</sup> adjointe, déléguée  
à la culture

## **Nouveau à la Médiathèque : Une aide à la rédaction et aux démarches administratives.**

Vous avez un courrier à écrire, une démarche administrative en ligne à réaliser ? Vous ne savez pas comment vous y prendre ?

À compter du 1<sup>er</sup> mars, la médiathèque met en place un service d'écrivain public.

**Téo SAUZEDE vous aidera à rédiger votre courrier ou réaliser votre démarche.** Prenez rendez-vous en nous contactant au **04 94 72 84 79**

Ce nouveau service vient en complément des services déjà en place dans votre médiathèque, l'accès libre et gratuit aux ordinateurs, équipés des logiciels de traitement de texte, d'un accès à Internet, scanner, photocopieur et imprimante (les impressions sont payantes 0,15 € / copie N&B).

Renseignements à la médiathèque :

**Contact 04 94 72 84 79.**



# AGENDA COMMUNAL

*Dans le contexte complexe de la crise sanitaire, nous vous informons de dates prévisionnelles, sous réserve donc de changement. Vous pouvez consulter l'agenda sur le site communal et notre page Facebook.*

**Jeudi**

**Tous les jeudis, marché local**  
Centre village de 8 h à 12 h 30.



**Dim.**

**Tous les dimanches, marché**  
Espace Fray Redon de 7 h 30 à 13 h 30.

**11/3**

**DON DU SANG**  
Salle de La Bergerie de 15 h à 19 h 30.

**Exposition des œuvres de Zia**  
« Abstractions chromatiques » jusqu'au 30 mars à la **Médiathèque** avec deux visites guidées animées par l'artiste les **3 mars et 17 mars à 10 heures.**  
**Sur inscription au 04 94 72 84 79.**

**Site officiel de Rocbaron**  
<http://www.mairie-rocbaron.fr>

<https://www.facebook.com/rocbaronofficiel>

«Vivre à Rocbaron» Bulletin municipal édité par la Mairie de Rocbaron • Mars 2021 •

Directeur de la publication :

Jean-Claude Félix, Maire de Rocbaron ;

Rédacteur en chef et directeur de la communication :  
Olivier GUIEN. Élué déléguée Cécile LAYOLO.

Rédaction, conception, infographie, photographies :  
Olivier GUIEN, services et contributeurs divers DR.  
Alain LE ROUX (photos ALR)

Direction de la communication Tél. **04 94 72 84 64**  
Courriel : [communication@mairie-rocbaron.fr](mailto:communication@mairie-rocbaron.fr) •

Impression : IAPCA RICCOBONNO - Le Muy (83)

**04 98 11 49 16** - Tirage : 2400 exemplaires •

Distribution : Ali Dekhili - Tél. **06 84 99 23 45** •

Crédit photos Direction de la communication.

Ont participé à l'élaboration de «Vivre à Rocbaron», les élus, les directions et pôles communaux, les associations.

# Passez en mode *avenir!*

**Mission Locale :**

une seule adresse pour  
tous vos projets



INFORMATION    ORIENTATION

FORMATION

EMPLOI    VIE QUOTIDIENNE

## Mission Locale Ouest Haut Var

Barjols - Brignoles - Saint Maximin - Rians - Vinon

04 94 69 68 14 - [www.missionlocale-ohv.fr](http://www.missionlocale-ohv.fr)

Suivez-nous sur



#MLOHV